



Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche

QUATRE BONNES RAISONS POUR FAIRE GREVE

PARTICIPATION : suite à la dernière réunion du 11 mars provoquée par l'Intersyndicale CFTD, SU Unsa et Sud, le Directoire continue de mépriser les salariés en proposant une augmentation de l'enveloppe dérogatoire qui ne représente que 11 centimes par jour et par salarié !

Nous considérons que cette proposition est très nettement insuffisante eu égard au travail fourni par les salariés. Pour autant, les Organisations Syndicales prendront leurs responsabilités. Elles signeront cet accord dérogatoire de Participation pour maintenir le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés sur cet item.

Nous regrettons la propagande instaurée par le Président du Directoire qui n'a volontairement communiqué qu'à l'attention de certains managers, afin de relayer une information mensongère. *Nous regrettons* ce type de stratégie érigeant la division du Personnel comme méthode de gestion de l'Entreprise.

NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES (NAO) : malgré les excellents résultats 2014 dûment annoncés lors des cérémonies de vœux par Mr Rebillard, le Directoire a refusé toute négociation au sujet de la prime légitime attendue par les salariés.

Le Directoire a fait quelques propositions que nous jugeons largement insuffisantes, mais qui n'ont pas besoin de notre signature pour être appliquées. Si ces quelques propositions ne sont pas mises en place, cela voudra dire que le Directoire et son Président ne veulent rien nous donner !

CONDITIONS DE TRAVAIL : manque d'effectifs ? Salariés sous pression ? Absence de reconnaissance ? Objectifs irréalistes ? Heures supplémentaires ? Charges de travail ? Manque d'autonomie ? Outils informatiques défectueux ?

Nous sommes tous concernés !!!!!

REUNION DU COS DU LUNDI 16 MARS : CENSURE et MEPRIS !!!

La présidente du COS n'a pas jugé utile d'entendre l'expression des salariés à travers leurs représentants.

Part Variable des Membres du Directoire : contrairement aux années précédentes, la confidentialité a été exigée de manière insistante voire menaçante. Nous considérons que cette interdiction de communication existe uniquement pour cacher les montants indécentes versés aux Membres du Directoire. Ils n'osent même plus assumer les montants qu'ils s'octroient ! Pour rappel, le montant de la part variable du Président perçu l'an dernier était de 172 000 € et environ 70 000 € pour les autres membres de Directoire.

LA MOBILISATION C'EST MAINTENANT OU JAMAIS



Les 5 Organisations Syndicales de la CELDA appellent à la grève le mardi 24 mars.

***1 jour pour défendre nos droits, nos rémunérations et nos conditions de travail !
La mobilisation de tous est vitale.
Après il sera trop tard pour se plaindre !***

Soyons tous présents aux Assemblées Générales :
- CTC La Voulte à 10h00
- St Etienne Siège à 15H00

Quand un droit devient un devoir !

**Rappel : la Grève est un droit.
Vous n'avez pas à informer votre hiérarchie de votre absence. Si vous subissez quelque pression que ce soit, alertez l'Organisation Syndicale de votre choix.**